

Synode de l'église réformée Berne-Jura-Soleure : résolution

Pour une plus grande solidarité et égalité de traitement des réfugié.e.s

L'Eglise réformée BEJUSO se réjouit du grand soutien dont bénéficient les réfugiés d'Ukraine. La Suisse et l'ensemble de la population, dont de nombreuses paroisses, font preuve d'un grand engagement, montrant ainsi comment les personnes en exil peuvent être accueillies. Au vu de la solidarité et de la flexibilité des autorités, le Synode constate qu'il faut améliorer durablement la procédure d'asile en Suisse pour **toutes les personnes en quête de protection**, qu'elles viennent d'Ukraine ou d'un autre Etat. Nous demandons aux autorités cantonales et fédérales ainsi qu'aux parlements d'améliorer particulièrement les aspects suivants :

- **faciliter le regroupement familial, indépendamment du statut** ; le droit de vivre avec les siens en toute sécurité est un droit pour tou.te.s ;
- permettre un **hébergement privé** aussi dans le cadre de la procédure d'asile étendue si des proches ou des amis le demandent ; faciliter l'hébergement privé pour les familles de requérants déboutés. La vie dans un centre collectif, surtout dans un centre de retour, n'est pas adaptée à la vie des enfants. Cela contrevient à la Convention des Droits de l'enfant, comme l'a constaté la Commission nationale pour la prévention de la torture CNPT;
- **garantir la liberté de voyager**. A la différence des réfugiés d'autres régions en guerre ou en crise, les Ukrainiennes et Ukrainiens peuvent entrer et sortir librement de la Suisse. Les personnes faisant l'objet d'une procédure d'asile ordinaire et celles admises provisoirement ne peuvent pas quitter la Suisse et y revenir ou seulement à des conditions particulières ;
- **faciliter l'achèvement d'une formation**, peu importe d'où fuit une personne qui se réfugie en Suisse et peu importe son statut de séjour. Les personnes déboutées devraient aussi avoir la possibilité d'achever leurs études ou leur apprentissage, d'autant plus si elles ont été scolarisées en Suisse ;
- **réexaminer la situation des réfugié déboutés** qui vivent depuis plusieurs années de l'aide d'urgence et craignent, ce qui est compréhensible, d'être renvoyées dans leur pays. Les obstacles à l'obtention d'une autorisation pour cas de rigueur doivent être abaissés, tout particulièrement pour les familles avec enfants.

Ces améliorations, nous en sommes bien conscients, nécessitent l'engagement de personnel et de moyens supplémentaires ainsi que la révision partielle de textes législatifs.

Mais, pour les chrétiens, les droits fondamentaux s'appliquent indistinctement à tous les êtres humains.

Berne, mai 2022

Zulauf Catalfamo Sylviane, Bienne ; Zaugg-Ott Kurt, Bern